Commune mixte de Haute-Sorne
Rue de la Fenatte 14
CP 246 – 2854
Tél. +41 32 427 00 10
Fax +41 32 427 00 20
info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

Autorisation de fouilles

Fiche technique de remise en état

Chaussée type – Prescriptions techniques de remise en état

Le creusage, le remblayage de la fouille, la remise en état de la chaussée et de la banquette, se feront selon les règles de l'art, selon les coupes types (voir ci-dessous), en respectant les normes VSS en vigueur. Pour tous travaux de fouilles, on respectera les prescriptions de sécurité édictées par l'Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (RS 832.311.141 – OTConst).

Cette prescription est basée sur une chaussée existante :

- 35 cm de coffre non-gélif (!!) (chaille 0/100, grave normalisée 0/45 ou grave 30/150), 5 cm de planie (sable 0-8 ou gravier concassé 0/25), 6 cm de couche de base (AC T 16 N) et 4 cm de couche de roulement (AC 11 N). Pour les trottoirs, 5 cm d'AC T 16 N puis 3 cm d'AC 8 N
- Les différentes couches doivent impérativement être décalées au droit des joints.
- **Redécouper le revêtement à min. 20 cm de la fouille et exécuter la forme.**
- Traiter les surfaces de coupe avec des bandes TOK (fugoplast non autorisé !)
- Si une bande latérale d'enrobé inférieur à 50 cm subsiste jusqu'à une bordure, un mur, un bord de chaussée ou un joint existant, elle sera remplacée aux frais du requérant !
- Après compactage et avant la pose de la planie, la Commune mixte de Haute-Sorne peut exiger au requérant d'effectuer à ses frais, des essais de portance sur la fondation de la chaussée, attestant que celle-ci a une valeur supérieure à 100'000 kN/m2 (Essais de plaque ME selon norme VSS 670 317b). Des valeurs inférieures ne peuvent être admises qu'avec l'accord du Maître de l'ouvrage. Pour les surfaces non carrossables et pour les trottoirs, les valeurs des ME seront d'au moins 80'000 kN/m2.
- Un affaissement de la fouille occasionnera automatiquement et immédiatement sa remise en conformité dans les 12 mois suivant l'intervention, à charge du requérant.

Coupes type : détail de l'exécution
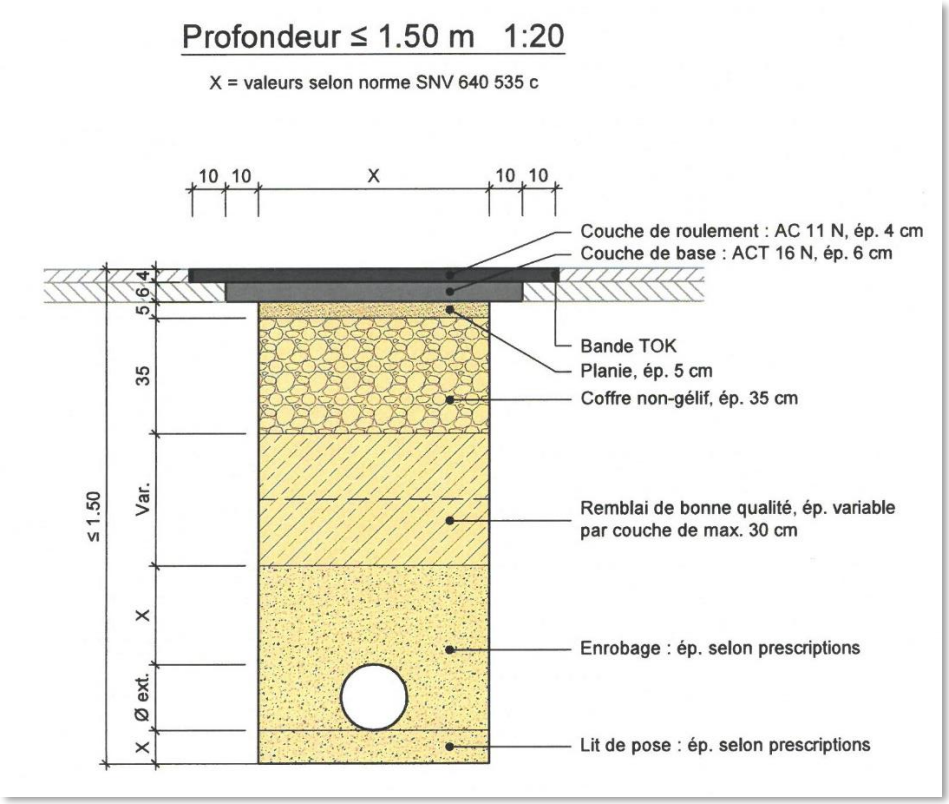
B = largeur de tranchée selon norme SNV 640 535 c